

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Villenave d'Ornon - ZAC MADERE - Vente d'un terrain de 3 345 m2 environ au Groupe Lazard en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier de bureaux - Décisions - Autorisation.

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC Madère à Villenave d'Ornon, la Communauté Urbaine dispose aujourd'hui de deux emprises foncières, situées de part et d'autre du giratoire d'entrée de cette zone. Afin de qualifier ce périmètre qui bénéficie d'un effet " vitrine", notre établissement public en partenariat avec la Ville de Villenave d'Ornon, a lancé un appel à projets pour y réaliser un programme tertiaire d'envergure.

Les objectifs poursuivis sont d'offrir sur le secteur sud de l'agglomération une offre tertiaire de qualité et de qualifier l'entrée de la ZAC par un projet tertiaire cohérent de part et d'autre du giratoire.

Le Groupe Lazard, spécialiste en immobilier d'entreprises a été retenu sur la base de la présentation de son projet et de son offre de prix d'acquisition du foncier, et ce projet, conforme au P.L.U., a reçu l'avis favorable de la Mairie de Villenave d'Ornon.

Le bâtiment qui sera réalisé dans un premier temps s'inscrit dans la démarche globale de l'aménagement de la ZAC. Un intérêt tout particulier est apporté au projet architectural lié à sa position stratégique en entrée du parc d'activités, par l'utilisation de bardages lisses clairs, bandeaux filtrants vitrés et effet pilotis du rez-de-chaussée. Sur une emprise au sol de 1 222 m², il développera une SHON totale de 3 205 m². Le projet est desservi par un accès direct depuis la rue Pablo Neruda. Un soin particulier sera apporté au traitement des espaces verts.

La présente délibération, concerne la vente au prix de 54 € H.T. le m² d'une première entité foncière d'une surface de 3 345 m² environ, à détacher des parcelles cadastrées AK 314, AK 315, AK 327 et AK 332, soit pour la surface considérée, la somme de 180 630 € H.T.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (Communiqué N°2007-550V1746 du 29 juin 2007)

Afin de concrétiser l'engagement du Groupe Lazard, Monsieur De Boissel, Directeur Associé a signé une convention valant promesse d'achat en date du 29 Octobre 2007.

S'agissant du second terrain, soit les deux parcelles AL 215 et AL 216 pour une superficie totale de 4 195 m² environ, une négociation est en cours avec les occupants actuels pour libérer le terrain. La vente de ces parcelles est différée dans l'attente de l'aboutissement de la négociation.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** de céder au Groupe Lazard, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui pour le financement de l'opération, un terrain d'une superficie d'environ 3 345 m² à détacher des parcelles cadastrées AK 314, AK 315, AK 327 et AK 332 situées ZAC Madère à Villenave d'Ornon, pour la somme de 180 630 € H.T. pour la surface considérée, plus la T.V.A. au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique,

-que les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget des exercices concernés au fur et à mesure de leur perception.

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente et toutes conventions de servitudes s'y rapportant éventuellement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 18 JANVIER 2008</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 JANVIER 2008</p>
--

M. JEAN-CHARLES BRON